

Cercle d'histoire  
d'archéologie et de  
folklore d'Uccle  
et environs

Geschied- en  
heemkundige kring  
van Ukkel  
en omgeving



# UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel – Tweemaandelijks Tijdschrift

Mars – Maart 1995

155



# UCCLENSIA

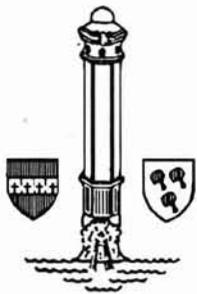
Organe du Cercle d'histoire  
d'archéologie et de folklore  
d'Uccle et environs, a.s.b.l.  
rue Robert Scott, 9  
1180 Bruxelles  
tél. 376 77 43, CCP 000-0062207-30

mars 1995 – n° 155

Orgaan van de Geschied- en  
Heemkundige Kring van Ukkel  
en omgeving, v.z.w.  
Robert Scottstraat 9  
1180 Brussel  
tel. 376 77 43, PCR 000-0062207-30

maart 1995 – nr 155

## Sommaire – Inhoud



- |   |    |
|---|----|
| Chemins et sentiers piétonniers (VIII), par J.M. Pierrard | 2  |
| Ukkelse Folklore - Palmzondag, door Robert Boschloos      | 8  |
| Histoire des « Deux Alice », par Cecil Dewagter           | 10 |
| Chronique bibliographique uccloise, par Jean Houssiau     | 14 |

### LES PAGES DE RODA DE BLADZIJDEN VAN RODA



- |  |    |
|--|----|
| La Forêt de Soignes sous la coupe de la Société Générale (1822-1843)<br>particulièrement à Rhode, par Michel Maziers | 16 |
| Mensen van bij ons, door Raymond Van Nerom   | 22 |

En couverture: Adrien Bruneau (1805 - 1894), fondateur de l'Institut des *Deux Alice*

# Chemins et sentiers piétonniers (VIII)

par J.M. Pierrard

Le chemin n° 33 (*Cauwenbergveldweg*)

Le chemin n° 36 (*Broeckweg*)

Le chemin n° 51 (*Verrewinckelweg*)

Le chemin n°130 (sans dénomination)

Le sentier allant du cimetière de Verrewinkel à l'avenue Dolez (sans dénomination)

**I**l a été question récemment de clôturer (tout ou partie?) du Kauwberg. Quelque soit la décision prise à cet égard, il va de soi que cette opération ne pourrait en aucun

cas interdire le passage des piétons sur les chemins et sentiers vicinaux, ni même sur les servitudes de passage existant depuis plus de 30 ans. Il n'est donc pas sans intérêt d'examiner ici certains de ces chemins.

---

## Le chemin n° 33

---

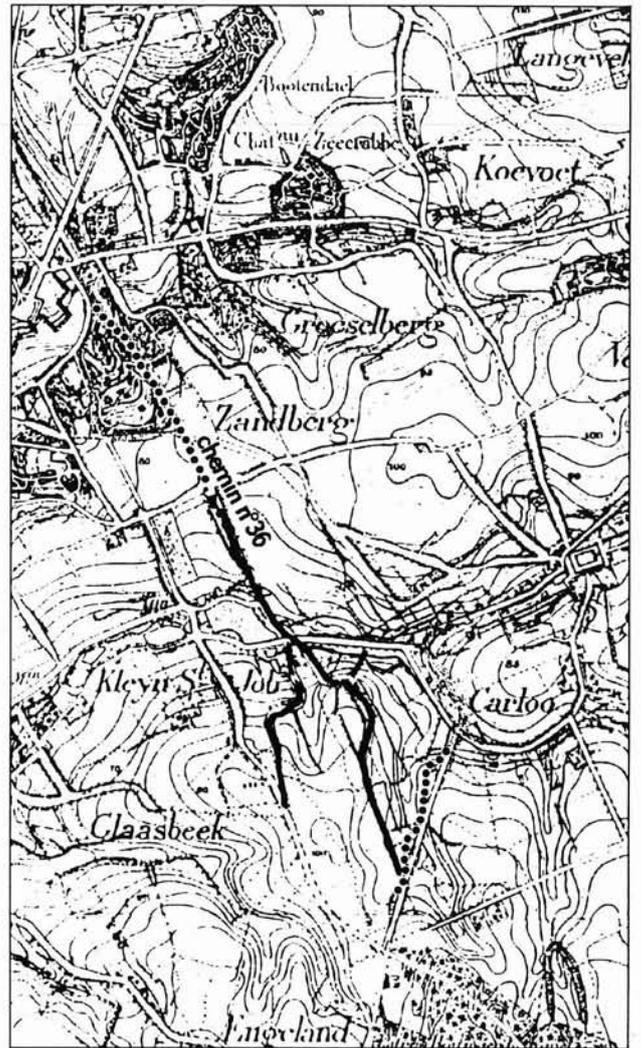
Ce chemin part de la petite place située à l'intersection de la rue Basse et de la chaussée de Saint-Job, endroit qui portait au XIX<sup>e</sup> siècle le nom de *Kleyn Sint Job*. Là se trouvait jadis le *moulin de Coudenborre*. Il faut noter qu'en 1847, le départ du chemin fut déplacé d'environ 30m vers l'Est, le faisant coïncider à peu près avec le croisement du chemin 36 qui suit, aujourd'hui dénommé *Kauwberg* à cet endroit, et du chemin 52, aujourd'hui *chaussée de Saint-Job*. Le chemin 33 déplacé existe toujours et dessert les habitations n°s 495 à 501 de la chaussée de Saint-Job. En 1926, le chemin n° 33 fut coupé par la construction du chemin de fer Hal-Quartier Léopold (ligne 26). Une ordonnance du 30 juin 1926 décida le détournement du chemin qui suit depuis lors la ligne de chemin de fer jusqu'au passage inférieur emprunté par le chemin 36 (*Kauwberg*), passe également sous le pont, et revient

vers son tracé initial en suivant à nouveau la ligne de chemin de fer du côté Sud.

À l'heure actuelle cependant, ce tracé est peu utilisé et les usagers du chemin 33 rejoignent celui-ci directement par un chemin prenant sur le chemin n° 36 à environ 40m au Sud du pont de chemin de fer et qui dessert aussi quelques potagers. Arrivés au dernier de ces potagers, nous retrouvons l'ancien chemin qui prend sur notre gauche. À partir de ce point le chemin monte résolument et à l'allure d'un chemin creux. Nous arrivons bientôt à une grande prairie où l'on peut accéder grâce à un ensemble de troncs posés verticalement et qui permettent de franchir la clôture. Le chemin se poursuit alors dans la même direction sur plus ou moins 80m puis tourne à 90° environ, laissant à sa droite un talus. Les anciennes cartes nous montrent à cet en-

droit un chemin creux. Aujourd'hui la partie gauche a manifestement été excavée pour fournir la terre à brique utilisée naguère par des briquetiers. Nous suivons donc ce talus durant une centaine de mètres, selon une direction à peu près parallèle à l'avenue de la Chênaie que nous apercevons à notre droite. Nous arrivons alors à l'extrémité d'un terrain très allongé, attendant à la maison portant le n° 50 de l'avenue de la Chênaie. Nous laissons à notre droite une petite construction servant de remise. Ici le chemin est interrompu par des broussailles laissées dans le prolongement de la propriété précitée, qu'il nous faut donc contourner. Au-delà de ce point l'assiette du chemin n° 33 devient privée et le chemin (officiel) rejoint en diagonale l'avenue de la Chênaie qu'il atteint face au débouché de la rue de Verrewinkel. On notera que ce chemin traverse le jardin (clôturé) de la propriété qui porte le n° 56. Aucune suppression du chemin (large de 3.30m) n'est mentionnée aux annexes de l'Atlas des chemins vicinaux, mais le chemin n'apparaît plus aux plans cadastraux. Dès lors les usagers ont été amenés à contourner cette propriété, au-delà de laquelle un passage existe à travers la clôture de la prairie. De là un chemin zigzaguant à travers le taillis permet d'atteindre le carrefour Chênaie-Verrewinkel.

Il peut encore être intéressant de noter que le plan de Heuschling qui indique un sentier 33 se poursuivant parallèlement à l'avenue de la Chênaie est en contradic-



tion avec l'Atlas des Chemins vicinaux. À cet atlas le chemin n° 33 porte la dénomination de *Cauwenberg veld weg*. Il joint le hameau de *Kleyn Sint Job* au *bois de Saint Job sous Forêt*. Cette destination peut surprendre. Peut-être fait-elle allusion au fait que ce chemin permettait d'atteindre le bois de Fond'Roy qui appartenait jadis à l'abbaye de Forest. Le chemin n° 33 a une largeur de 3.30m et une longueur totale de 673m. Son entretien incombe à la commune !

## Le chemin n° 36

Le chemin n° 36 suivait au départ le ravin du Wolvendael aujourd'hui interdit à la circulation des promeneurs. Toutefois le 19 octobre 1830, donc peu de temps après la Révolution Belge, le comte Coghen parvint à racheter la partie du

chemin qui traversait son domaine pour la somme de 480 florins. C'est pourquoi l'Atlas des Chemins vicinaux déclare que le chemin n° 36 part du château de M. Coghen et l'on peut constater qu'il part en fait d'un point situé non loin de

l'entrée du Centre pour retraités, situé à proximité de l'école technique. Le chemin suivait ensuite la grande drève qui aboutit au Dieweg. Ce chemin fut encore privatisé sur 48m, à la demande du comte Coghen par un arrêté royal du 23 septembre 1853, puis jusqu'au Dieweg par une ordonnance de la Députation Permanente du Brabant du 12 juillet 1911, lors de la création de l'avenue de Wolvendael. Le 23 février 1925, un arrêté royal approuvant le plan d'alignement de l'avenue Carsoel supprima encore la partie du chemin n° 36 situé entre le Dieweg et le début de la rue Basse. Le chemin suivait ensuite cette rue qui en a repris l'assiette pour aboutir au moulin de Coudenborre, où se construira plus tard le hameau de Kleyn Sint-Job. Il suivait ensuite la voie dénommée aujourd'hui *Kauwberg* où s'élèvent encore quelques habitations. Si l'on en croit le Dr Van Loey<sup>1</sup> *Kauwberg*

dérivé de Coudenborre selon la séquence suivante:

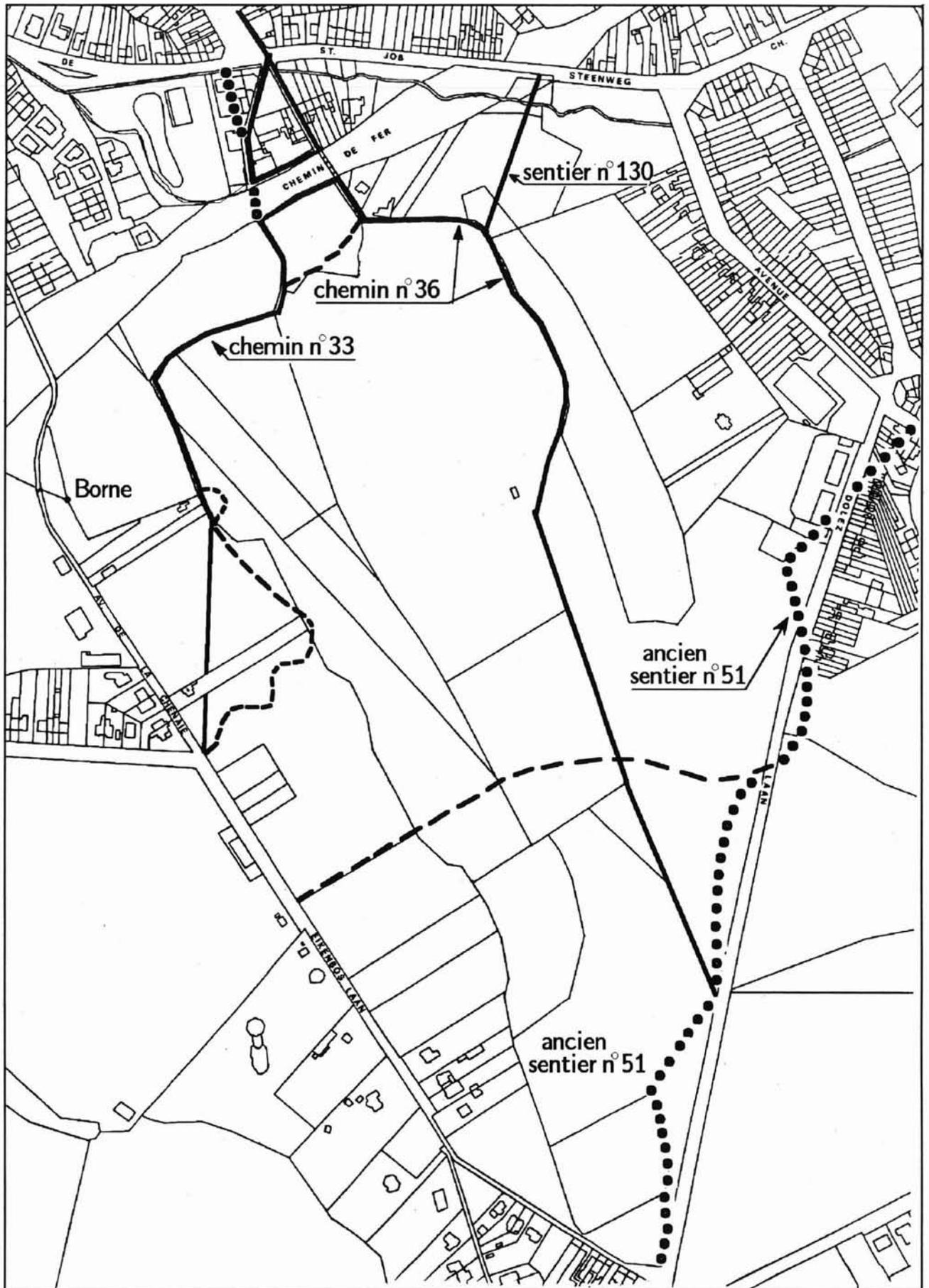
Coudenborre	1681
Cauweborre	1715
Cauwenbeure	1726
Cauwenberg	1860
Kauwberg	1890

Vers 1926 fut donc construit le pont de chemin de fer de la ligne 26 surplombant le chemin. À une quarantaine de mètres au-delà du pont existe un carrefour: notre chemin se dirige alors vers la gauche et cesse d'être pavé. Un sentier part à droite et rejoint le chemin 33 décrit ci-avant. Tout droit un chemin pavé pénètre vers le fond de la grande sablière établie à cet endroit et aujourd'hui abandonnée. De là le chemin 36 monte rapidement et se présente bientôt comme un chemin creux laissant à sa droite la sablière et décrivant une large boucle. À gauche aboutit le sentier n° 130 (voir ci-après). Arrivé prati-



11. UCCLE St-JOB  
Rue Basse Broek

1 A.C.H. Van Loey *Studie over de nederlandsche plaatsnamen in de gemeenten Elsene en Ukkel*. Leuven 1931.



quement sur le dessus du plateau, le chemin n° 36 devient une servitude et reprend sa direction primitive. Il traverse le

chemin joignant l'entrée du cimetière de Verrewinkel à l'avenue Dolez et rejoint lui aussi l'avenue Dolez un peu plus au Sud .

On pouvait rejoindre de là Verrewinkel par le sentier n° 51. Le chemin n° 36 porte à l'Atlas la dénomination de *Broeckweg*. Il conduit du château de M. Coghen

au bois de Saint-Job. Sa largeur est d'abord de 3.30m puis de 1.65m. Son entretien est à charge de la commune d'Uccle.

---

### Le sentier n° 51

---

Le sentier n° 51 suivait un tracé assez voisin de l'actuelle avenue Dolez depuis son carrefour avec la Vieille rue du Moulin (chemin n° 34) jusqu'à l'avenue Jacques Pastur (sentier n° 146). Le sentier n° 51 fut entièrement supprimé lors de la construction de ce tronçon de l'avenue Dolez par Alice de Castonier, veuve

d'Hubert Dolez (ordonnance de la Députation Permanente du 10 février 1875).

Selon l'Atlas des Chemins vicinaux le sentier n° 51 rejoignait le moulin de Saint-Job au hameau de Verrewinckel. Sa largeur était de 1.65m. Il était dénommé *Verrewinckelweg*.

---

### Le sentier n° 130

---

Le sentier n° 130 a été conservé intégralement. Il part de la chaussée de Saint-Job à l'endroit où le chemin de fer (ligne 26) surplombe cette chaussée par un pont qui repose sur des centaines de pieux en bois, vu la nature marécageuse du lieu. Un panneau y a été placé à l'intention des promeneurs qui pénètrent par là au Kauwberg. Le sentier traverse ensuite l'ancien lit du Geleytsbeek (aujourd'hui

remblayé à cet endroit) et monte à travers des prairies vers le chemin n° 36 précité. À l'Atlas il est précisé qu'il rejoint le chemin n° 37 (actuellement chaussée de Saint-Job) au chemin n° 36 (ou *Broeckweg*). Le sentier n° 130 n'a pas de dénomination particulière. Sa largeur est de 1.10m. Son entretien incombe aux riverains.

---

### Le chemin allant du cimetière de Verrewinkel à l'avenue Dolez

---

Ce chemin fréquemment emprunté par les promeneurs qui visitent le Kauwberg ne figure pas à l'Atlas des chemins vicinaux. Toutefois son utilisation par le public depuis plus de 30 ans est aisée à démontrer. Il avait été retenu en particulier par les auteurs des divers projets de P.G.A. d'Uccle. Il est muni par ailleurs de part et d'autres d'une plaque interdisant

la circulation des véhicules, sans restrictions du côté du cimetière, et avec la mention « excepté circulation locale » du côté de l'avenue Dolez. De telles plaques ne sont évidemment apposées que sur des chemins publics. On ne pourrait admettre dès lors que ce chemin soit brutalement interdit aux piétons.

---

### Note sur le P.P.A. n° 17

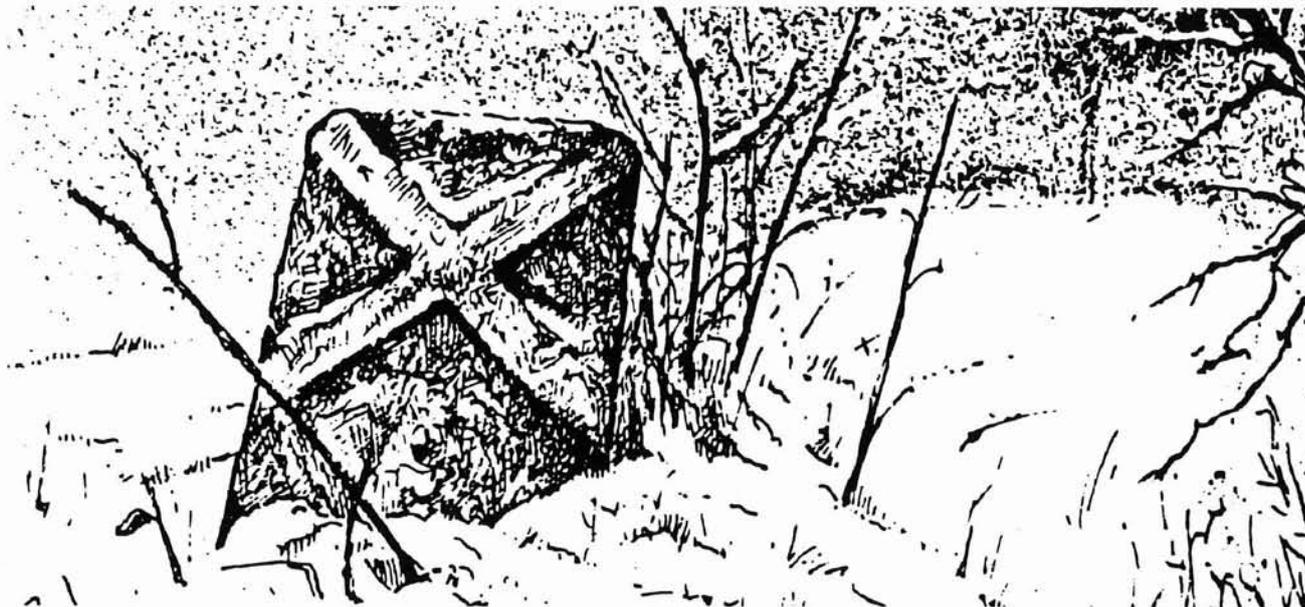
---

Il peut être utile de préciser qu'un *plan particulier d'aménagement* (P.P.A.) portant

le n° 17 prévoyait la suppression de divers chemins ou tronçons de chemin traversant le Kauwberg.

Toutefois ce PPA. a été annulé en ce qui concerne la partie placée en zone de réserve au *plan de Secteur*, et à supposer

qu'il ait pu entraîner ipso facto la suppression de chemins vicinaux, sans autre procédure (ce qui est contestable), ses effets au Kauwberg sont aujourd'hui nuls et non avenue.



*Borne du Kauwberg, par G. Winterbeeck*

## **A propos du sentier n° 47 (Kleyne Boondaelweg)**

Nous avons écrit dans notre étude consacrée à ce sentier,<sup>2</sup> sur base du projet de P.P.A.S. n° 50 soumis à concertation, que le tronçon situé entre la rue Copernic et l'avenue de l'Observatoire existait toujours en droit.

En réalité, le plan d'alignement n° 111, créant l'avenue Juliette, approuvé le 31 mai 1908 prévoyait la cession par M. Hamoir, à l'époque propriétaire, de l'assiette de l'avenue Juliette. En contrepartie ce plan admettait la cession à M. Hamoir de l'assiette du sentier n° 47 (entre la rue Copernic et l'avenue de l'Observatoire),

tronçon qui a par ailleurs disparu depuis plus de 30 ans avec des obstacles matériels clairs. Ce tronçon ne peut donc être considéré comme existant encore en droit et le projet de P.P.A.S. 50 devra donc être corrigé sur ce point.

Dès lors subsiste seule encore du sentier n° 47, en droit comme en fait, la ruelle partant de l'Opstalweg et débouchant à côté du 1117 chaussée de Waterloo, ruelle à laquelle on pourrait confirmer son appellation officielle: c'est-à-dire Kleyne Boondaelweg.

J.M. Pierrard

<sup>2</sup> Ucclesia n° 154 p. 7.

# Ukkelse Folklore - Palmzondag

door Robert Boschloos

**P**almzondag was een diep ingeburgerde kristelijke gebeurtenis, geen feestelijke viering of volksgebruik.

Voor de jeugd was het wel een bijzonderlijke dag. Zij konden met het verkopen van gewijde palm een centje verdienen hetgeen goed van pas kwam voor de paasviering om paaseitjes of snoep te kopen.

palmzondag te laten wijden. Na de mis haastten de kinderen zich de kerk uit om gewijde takjes te gaan aanbieden in het dorp want zelfs niet kerkgangers wilden een takje in huis. Ieder verkoper had zo zijn cliënteel, familie of kennissen. Weken op voorhand bestelde men soms een takje met de woorden "Vergeet niet met een takje langs te komen".



*"Ezeltje uit" te Hoegaarden  
rondom 1935*

De zogezegde palm is een groen blijvende buksboom, ter vervanging van de oosterse palm die hier niet voorkomt.

Bijna iedereen had in zijn tuin een palm-boompje staan, waarvan men takken afsneed om tijdens de hoogmis van

Na de mis staken de mannen een stukje palm in het knoopsgat van hun vest alvorens op herbergbezoek te gaan.

In de namiddag trok de landbouwer naar zijn veld om een takje op de hoek van zijn korenveld te steken om een goede oogst,

Et pour la troisième fois la procession du dehors chantant en frappant la porte avec le bâton de la croix :

« Ce Roi de gloire, c'est le Seigneur fort et puissant, terrible, invincible dans les batailles ; c'est le Dieu des armées ; ouvrez, ouvrez vos portes éternelles ; laissez entrer le Roi des rois. »

A ces dernières paroles, la lourde porte ou de bronze ou de bois de chêne, à clous saillants et à arabesques de fer, tourne sur ses gonds et laisse passer la croix et son cortège.

Quand les prêtres sont ainsi rentrés dans l'église, en marchant vers le sanctuaire, ils chantent sur un ton de triomphe :

« Quand Jésus fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émue, et la foule répétait : C'est Jésus le prophète, Jésus de Nazareth en Galilée ; et les enfants criaient : Hosannah, hosannah au fils de David..... »

« Vous tirez, Seigneur, votre gloire de la bouche des enfants, de ceux qui sont encore à la mamelle. »

J'ai redit presque toutes les paroles de cet office du matin des Rameaux, parce que j'y trouve la marche et le mouvement d'un poème : ces prêtres et ce peuple avec leurs palmes de verdure ; ce dialogue entre le chœur du dehors et celui de l'intérieur de l'église ; cette répétition de : *Ouvrez, ouvrez vos portes éternelles*, et de ces autres mots : *Quel est ce Roi de gloire ?* me semble d'une grande beauté.

Quand la grand'messe, avec son long évangile, est finie, quand tout le peuple s'est prosterné et a baisé la terre à ces paroles de la passion de Notre-Seigneur :

JÉSUS, JETANT UN GRAND CRI, RENDIT L'ÂME !

Chacun, avec son rameau, s'en retourne à son logis, et

attache à son chevet la branche verdoyante que le prêtre a bénite.

Le rameau séché de l'année précédente doit être jeté au feu.

Dans quelques églises, c'est la cendre de ces rameaux brûlés que l'on répand sur le front des chrétiens, le mercredi des Cendres : ainsi ce qui reste des palmes du triomphe sert à nous montrer la vanité de toute gloire !

Des idées que je me garderai bien de nommer superstitieuses sont attachées, en divers pays, à la garde de ces rameaux : en Bretagne, la mère qui ne verrait plus la branche bénite à la couche de sa fille, tremblerait pour elle.

Quand un enfant vient à naître, on prend quelques feuilles du rameau qui a été placé près du lit de la mère et du père de famille, pour les attacher au berceau du nouveau-né.

Et quand nos derniers instants seront arrivés, quand nous serons couchés sur le lit d'où nous ne nous lèverons plus, le rameau qui a veillé sur nos nuits tranquilles sera ôté de la muraille ou du rideau, et la sœur de charité qui soignera nos souffrances et qui pensera au salut de notre âme, l'aura mis dans l'eau bénite, pour en asperger de temps en temps notre couche et nous-mêmes.

En Espagne, dans quelques provinces, les morts sont enterrés avec leurs rameaux entre leurs mains jointes ; et la tradition dit que les rameaux des prédestinés ne pourrissent point dans le cercueil.

Dans plusieurs églises de Rouen, les prêtres, au lieu d'aller à la procession des Rameaux avec des branches de buis, portent à la main de belles branches de palmier.

Ces nobles rameaux sont venus directement de l'Idumée, et les premiers peut-être qui auront été envoyés en France, l'auront été par quelques chevaliers conquérants de Jérusalem.

« Tableau poétique des fêtes chrétiennes » par le Vicomte Walsh, Paris 1843.

de vrouw ging er een in de stal steken om geluk en voorspoed met het vee, ook het paard van de bakker of melkboer droeg de eerste dagen na palmzondag een takje in zijn hoofdstel. Een takje stak men ook achter het wijwatervat dat aan de ingang van de kamer hing. Ook hield men zorgvuldig een takje in reserve alsook wijwater in geval van sterfte of berechting. Het zou een oneer geweest zijn moest men in geval van nood een takje en wijwater bij een ge- buur moest gaan vragen.

Bij de inhuldiging van een nieuw gebouw gebruikte men palm om de nieuw gebouwen te besprenkelen met wijwater, ook bij

de aankoop van een biggetje of ander vee diende de palm om de dieren te zegenen.

Op oude kerkhoven vindt men dikwijls palmboompjes door het feit dat sommigen mensen op het graf van een onlangs overleden familielid een takje plantte waarvan sommigen struik trokken en verder groeiden. In mijn tuin staat zo een boompje van een gewijd takje die de kinderen geplant hebben en die ook gegroeid is.

De uitgedroogde palm van het afgelopen jaar werd zorgvuldig verbrand.

Wie kennis heeft van tradities of herinneringen uit hun kinderjaren omtrent palmzondag kan altijd terecht bij Ucclesia.

# Histoire des « Deux Alice »

par Cecil Dewagter

Ce résumé a été tiré d'un livre, écrit par le père Pol Jacques S.C.J. édité par Louis Musin en 1985.

## Origine du nom

L'épouse de M. Dolez, unique héritière du domaine du Boetendael, née Alice Bruneau, morte en 1860 de phtisie galopante à l'âge de 25 ans, et sa fille Alice

Dolez, morte en 1874 d'une pneumonie typhoïde, à l'âge de 18 ans. Un vitrail dans le hall d'accueil montre une fidèle image des deux Alice.

## Historique familiale

Monsieur Bruneau, père de Mme Dolez et grand-père d'Alice Dolez, était un avocat, homme politique et industriel avisé, ayant fait fortune, il avait acheté le domaine de Boetendael en 1859. Cette an-

cienne abbaye était située dans le bas de l'actuel parc Brugmann. En 1923, Alfred Brugmann, désirant étendre son domaine, avait acheté le Boetendael.

## Projet de Clinique-Hôpital

En 1863, Louis De Fré, président du bureau de bienfaisance de la commune d'Uccle, avait vainement essayé de réunir les fonds pour la construction d'un hôpital civil. Devenu bourgmestre en 1864, il parvient à sensibiliser son ami Mr. Bruneau, très fortuné, qui s'enthousiasme pour ce projet. Les Bruneau achètent à leur gendre, Hubert Dolez, et à son père, un ensemble de parcelles, situées au Groeselenberg à Uccle d'une surface totale de 4 ha. Le projet mûrit lentement puisque c'est seulement en 1870 que l'architecte J. Duwez en dresse les plans. En 1874, moins de 6 mois après le décès de sa petite fille, Monsieur Bruneau présente

son projet au conseil communal d'Uccle: *« guidé par des sentiments de charité et par le désir de consacrer par des œuvres de bienfaisance le souvenir de notre fille unique et de notre petite fille, toutes les deux enlevées prématurément à notre amour, j'ai l'intention de construire immédiatement et à mes frais exclusifs un hôpital de quarante lits, un hospice pour vingt-quatre vieillards, douze hommes et douze femmes, et, plus tard, un orphelinat. »*

La construction commencera en 1875 après de difficiles tractations pour acquérir des parcelles de terrain supplémentaires.

En 1883, après avoir fait face à de multiples problèmes techniques et financiers, les travaux se terminent.

Il se pose maintenant le grand problème de couverture des frais financiers d'exploitation, estimés à 29.520 f/an. L'état des finances des Bruneau, de même que celui de la commune d'Uccle ne permettent pas la couverture de ces frais ... et il ne reste plus qu'à s'adresser, contraints et forcés, aux religieuses qui gèrent de nom-

breux hôpitaux. Les Bruneau sont contraints de vendre l'hôpital aux religieuses hospitalières de Saint Augustin, qui en prennent possession et mettent l'hôpital en service le lendemain. Cette congrégation religieuse gérait l'Hôtel Dieu à Paris et avait pris en charge la gestion des hôpitaux militaires de Liège, Anvers, Bruxelles, Gand, Bourg Léopold, de même que plusieurs hospices, sur initiative de la reine Marie-Louise.

---

## Historique de l'hôpital

---

Durant 35 ans les religieuses développent les activités principales, qui comportent:  
**dans l'aile gauche:** 40 chambres occupées par des personnes âgées et infirmes,  
**dans le bâtiment central et l'aile droite:** une série d'appartements occupés par des personnes *aisées*, une série de chambres occupées par les religieuses actives, un noviciat, une communauté de religieuses âgées.

Sous divers noms (hospice, sanatorium, sanitorium, œuvre des dames pensionnaires), les *Deux Alice* vont accueillir des « dames de la société » qui ont besoin d'une cure d'air, de convalescence, d'un remontant de dépression. Des personnes



Groupe du Personnel d'Adrien Bruneau

âgées viennent y finir leur vie dans le cadre enchanteur de cette belle propriété située en pleine campagne.

---

## La guerre 14 / 18

---

Les « dames pensionnaires » se faisant rares, les *Deux Alice* hébergent de plus en plus de pauvres ainsi que des religieuses évacuées d'autres couvents. La situation financière devient de plus en plus précaire ! En 1920, l'école d'infirmières St Camille achète les *Deux Alice* et l'aménage complètement. En 1923, la reine Elisabeth l'inaugure sous le nom de *Société coopérative Infirmières, Clinique des Deux Alice*. À cette occasion, la presse écrira: *Les installations qu'égayé un parc de près de sept hectares dans un site aussi hygié-*

*nique que pittoresque représentent le dernier mot du progrès pour les traitements médicaux et chirurgicaux... La Belgique possède là un centre où se forge sous une discipline scientifique que poétise le plus pur idéal, un personnel d'élite qui, sous le voile des infirmières, mène la lutte contre la douleur et la mort dans nos écoles, dans nos foyers au chevet de nos malades, auprès du berceau des nouveau-nés.*

Cette école d'infirmières avait été fondée en 1907 et était installée depuis 1908 dans la toute nouvelle Clinique Ste Elisa-

beth de l'avenue De Fré, propriété des soeurs hospitalières augustines de Louvain. Le succès de cette école catholique de nursing, auprès des jeunes filles était tel qu'après quelques années elle se sentait à l'étroit et cherchait à s'installer à son compte avec l'appui du cardinal Mercier.

Cette clinique aménagée comptait 50 lits par salles de 4, répartis dans l'aile gauche. Au rez-de-chaussée: chirurgie et maternité et médecine curative (solarium et ultraviolets). Dans l'aile droite l'école d'infirmières St Camille. Les élèves infirmières, internes, soignent les malades *aisées* des Deux Alice et les *autres* à Ste Elisabeth, en faisant la navette entre les deux cliniques.

En 1929 de nouveaux travaux permettent l'aménagement de deux salles d'opération.

La clinique des Deux Alice est gérée par diverses congrégations religieuses mais le propriétaire du site et des bâtiments est l'école St Camille. Cette situation particulière donne lieu à de multiples problèmes, l'école St Camille désirant maintenir son indépendance. En 1935 l'ensemble des Deux Alice, c'est-à-dire: le terrain, les bâtiments de la clinique, de l'école et de la communauté religieuse sont rachetés par les *Sœurs de la charité de Jésus et de Marie*, dites *Sœurs de la Charité de Gand*. Cette communauté avait déjà géré la clinique des Deux Alice de 1922 à 1925.

Après deux ans de cohabitation, qui n'avaient toujours pas été simple, l'école St Camille quitte les Deux Alice en 1937 et est remplacée par une nouvelle école d'infirmière St Joseph.

En 1938 la clinique passe de 50 à 120 lits, mais l'absence d'accord avec les mutuelles posera de nombreux problèmes.

---

## La période d'après guerre 40 / 45

---

La vétusté des bâtiments ne permet au Ministère de la Santé Publique que d'accorder des agréments temporaires d'un an ! Les Sœurs de la Charité de Gand décident enfin, après de longues hésitations, de construire une toute nouvelle clinique moderne. Les travaux de cette nouvelle clinique débiteront en 1971 et l'inauguration aura lieu en 1975. Cette clinique dispose actuellement de 200 lits et 60 médecins de toutes les disciplines y sont actifs. Les 5 étages sont répartis comme suit:

5<sup>ème</sup>: pédiatrie;  
4<sup>ème</sup>: médecine et unités de soins intensifs;  
3<sup>ème</sup>: chirurgie;  
2<sup>ème</sup>: bloc opératoire, stérilisation, ergothérapie;  
1<sup>er</sup>: revalidation avec kiné, logopédie, pansements, urgences, pharmacie;  
rez: service social, administration, économat, aumônerie, nursing, direction générale, bibliothèque;  
sous-sols: kiné, ergothérapie, hydrothérapie, cuisines, restaurant diététique, vestiaire, lingerie.

---

## Répartition actuelle du site (au 57 Groeselenberg)

---

Dans un parc de 10 ha, propriété des Sœurs de la Charité de Gand, plusieurs entités sont implantées.

1. ASBL Institut des Deux Alice: gérant la clinique. Construite sur une parcelle de 1 ha,

propriété de la A.P.I.S. (Association pour la Promotion des Institutions de Soins).

2. *Comeda*: annexe à gauche de la clinique. Construit sur une emphytéose, terrain de 2,36 ares, appartenant aux Sœurs de la Charité de Gand. Cette association des médecins de la clinique est une A.S.B.L. Centre de consultation indépendant.



3. *Le Lapin Blanc*, ancien bâtiment d'origine, et une annexe récente qui sont occu-

pés par une A.S.B.L. qui est une crèche pour bébés. *Le Lapin Blanc* est une emphytéose construite sur un terrain de 8,22 ares appartenant aux Sœurs de la Charité de Gand.

4. *Le Caillou Blanc*, ancien bâtiment blanchisserie situé derrière la clinique, propriété des Sœurs de la Charité de Gand, est aménagé en résidence pour les sœurs actives.

5. Le long de la rue du Groeselenberg, l'ancienne aumônerie a gardé sa destination d'origine.

6. L'école d'infirmières des Deux Alice A.S.B.L. fusionnée avec l'école d'infirmière du Parnasse, et installée dans un immeuble appartenant aux Sœurs de la Charité de Gand implanté à l'extrémité du parking de droite. Les élèves infirmières sont actives tant dans la clinique des Deux Alice que dans diverses cliniques des environs.



*Les Deux Alice*

Extrait de « *Les Deux Alice, cent ans d'histoire* » par Pol Jacques.

# Chronique bibliographique uccloise

par Jean Houssiau

Michel Maziers, *Histoire d'une forêt périurbaine: Soignes 1822-1843. Sous la coupe de la Société Générale, avant-propos de Claire Billen*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 1994, 143 p. + 29 ill. (Aménagement du territoire et environnement).

Michel Maziers, bien connu des lecteurs d'*Ucclensia* pour ses contributions aux pages de *Roda*, donne un éclairage original sur une période courte mais décisive de l'histoire du passé sonien: en 1822, les biens domaniaux qui venaient d'être cédés au roi Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas étaient transférés à la toute nouvelle *Société Générale pour Favoriser l'Industrie Nationale* avant d'être rétrocédés vingt ans plus tard, en 1842, à l'État belge. Cette publication, basée sur des sources inédites peu exploitées, comme le fonds d'archives de la Société Générale conservé aux Archives générales du Royaume, retiendra l'attention des spécialistes de l'aménagement du territoire de Bruxelles pour sa qualité documentaire et scientifique. Mais elle intéressera aussi tous les Bruxellois attachés à la défense du patrimoine forestier sonien, soucieux d'en connaître l'évolution historique.

En moins de vingt ans, la forêt allait connaître une transformation radicale: 3/5 de sa surface est définitivement perdue au profit d'une conversion agricole et de l'urbanisation. La forêt compte environ 12.000 hectares en 1822, elle n'en compte plus que 4.000 en 1842. La pé-

riode hollandaise ne concentre pas à elle-seule tous les malheurs de Soignes. Les débuts de la Belgique indépendante ont été de loin la période la plus dévastatrice pour la forêt et, comme le rappelle Claire

**BELLE**  
**PROPRIÉTÉ**  
CONSISTANT EN UNE  
**MAISON DE CAMPAGNE,**  
**USINES,**  
PROPRIES A UNE DISTILLERIE, BRASSERIE, MOULIN A FARINE ET HOTEL, GRANDS MAGASINS,  
**UNE MACHINE A VAPEUR**  
de la force de 35 à 40 chevaux,  
**BOIS ET TERRES,**  
situés à la Grande-Espinette, sous les communes de Waterloo, Rhode-St.-Genèse et Hoeylaert,  
**A VENDRE.**

Le Notaire BARBE, résidant à Bruxelles, vendra publiquement avec profit de pommés et d'ouchères, au cabaret ayant pour enseigne le Fort-Chasseur, situé à Uccle, au hameau de Virus-Vidoye, à la grande route de Bruxelles à Waterloo.

Titre de l'affiche (1840) par laquelle P.J. Lecharlier annonçait la vente du domaine qu'il avait acheté six ans plus tôt à la Société Générale

Billen dans son avant-propos, le pire a pu être craint jusqu'en 1870: la proposition de défricher complètement la forêt fut même défendue à plusieurs reprises au Parlement (p. 8).

Deux tranches chronologiques de l'histoire de la forêt de Soignes se dégagent à la lecture de l'ouvrage de Michel Maziers: la tranche chronologique 1822-1831, période d'entretien et phase d'exploitation

contrôlée et la tranche chronologique 1831-1842 de ventes massives et de destruction forestière. Se basant sur l'article 9 de ses statuts, la Société bénéficiait d'une liberté d'administration des domaines transférés: durant la période hollandaise, la forêt de Soignes fut relativement bien gérée, même si, à titre expérimental, la Générale opérait des déboisements et mettait en location ou en vente des parcelles de bois enclavés ou extérieurs qui ne faisaient pas vraiment partie de la forêt.

À partir de 1831 par contre, les premières aliénations de la forêt proprement dite sont enregistrées. Ce processus dure essentiellement jusqu'en 1836, année de la dernière vente publique. Les aliénations bouleversent le paysage sonien parce que les acquéreurs rentabilisent leurs nouveaux biens, fractionnent la propriété foncière, multiplient les défrichements et créent de nouveaux chemins: ce sont les « *effets secondaires* » (p. 91). Les parcelles mises en vente dont on ignore la qualité des sols et des peuplements forestiers (p. 72), même si d'après le *Journal de l'Agriculture* de 1824, le sol sonien avait une bonne réputation (p. 78, p. 82 note 12), ont été principalement acquises par des négociants, des industriels, des banquiers et propriétaires, des titulaires de professions libérales et des employés. Au total, ce groupe de 65 % des acquéreurs a acheté 95 % des surfaces aliénées (p. 75).

Adoptant une approche historiographique moderne, Michel Maziers inaugure en analysant avec critique, les réactions de l'opinion face à la transformation de l'environnement bruxellois, entre autres par une lecture attentive de la presse de l'époque. Ces pages qui parsèment l'ouvrage sont particulièrement intéressantes car elles permettent de mieux cerner la genèse de l'écologie forestière et de l'en-

gouement contemporain dans la protection du « rescapé ».

L'auteur le précise dans son introduction: c'est de l'aménagement du territoire qu'il est surtout question. Faut-il y lire une invitation à ouvrir le chantier d'une étude économique sur le poids de la politique sonienne dans le développement de la Société Générale? Le plus grand holding de Belgique doit-il « *une bonne part des origines de sa puissance* » à la forêt de Soignes qui représentait 30 % de son capital foncier de départ (p. 124)? Aucun document ne permet d'établir clairement un lien entre les aliénations et l'industrialisation belge, encouragée et soutenue par la Société Générale (p. 88). Au cours des premières années de son existence, la Société solidifia pourtant sa position financière en ne touchant que très peu à ses domaines, mais en s'attachant au contraire à en améliorer la gestion (p. 30). Hypothèse pertinente de l'auteur: les aliénations, et à plus long terme la lente conversion de la Société Générale en holding financier, sont en partie la conséquence de la réaction économique d'une société créée par le pouvoir hollandais, en mal d'être par rapport aux événements politiques de la Révolution belge. Événements qui, après de multiples péripéties, sont d'ailleurs à l'origine de la rétrocession du « reliquat » sonien à l'État.

Au terme de la lecture de cette heureuse publication, le bilan de la *privatisation* de la forêt de Soignes par la Société Générale est plus nuancé qu'il n'apparaît dans le titre, même si pour la mémoire collective, il demeure une page noire de l'histoire de l'environnement bruxellois.

Signalons enfin que des données complémentaires à cette monographie sont rassemblées dans un manuscrit déposé par l'auteur aux Archives générales du Royaume et à l'Université libre de Bruxelles.



## La Forêt de Soignes sous la coupe de la Société Générale (1822-1843) particulièrement à Rhode

par Michel Maziers

Chacun sait, avec plus ou moins de précision, que la forêt de Soignes était *jadis* plus grande qu'aujourd'hui (ce qui n'est pas très précis). Avant 1815, et sans remonter à la plus ou moins mythique *forêt Charbonnière*, limitons-nous aux périodes pour lesquelles nous avons des documents sérieux: le dernier grand défrichement concernant la forêt de Soignes remontait aux premiers ducs de Brabant (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). C'est l'époque où sont nés de

nombreux lieux-dits *Rode* (ou *sarts* en pays wallon), à commencer par notre commune et son hameau de Lansrode. Depuis lors, les lisières n'avaient été modifiées que légèrement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des bois anciennement aliénés avaient même été récupérés par l'État. En 1815, Soignes comptait donc environ 10.000 hectares, plus environ 1.700 hectares de bois qui lui avaient été administrativement annexés à l'époque française (généralement d'anciens bois ecclésiastiques).

### La cession de la forêt de Soignes à la Société Générale

L'article 31 de la Loi fondamentale du royaume uni des Pays-Bas prévoyait la possibilité d'octroyer au roi des biens fonciers en déduction de sa liste civile pour une valeur maximale de 20 millions de florins. Guillaume I<sup>er</sup> obtint l'application de cette disposition par les lois du 25 juin et du 26 août 1822. Le 28 août, il signait un arrêté royal attribuant à une société encore à créer tous les domaines qui venaient de lui être cédés (parmi lesquels se

trouvait Soignes). En échange de ce beau cadeau, cette société, qui naîtra effectivement le 13 décembre suivant sous le nom de *Société Générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale*, devait annuellement lui verser 500.000 florins, ainsi qu'une somme passant progressivement de 50.000 à 500.000 florins au Syndicat d'Amortissement, un organisme chargé de résorber la dette publique (déjà...). Enfin, un tiers de la forêt de Soignes de-

vait servir de garantie foncière à ces paiements et devait donc être conservé, même si la société vendait tous ses autres biens.

Dans l'immédiat, la cession ne parut pas changer grand-chose, sauf dans le domaine de la gestion: réorganisation des cantonnements, brigades et triages, « rationalisation » du personnel (déjà...).

Très vite apparut cependant la nécessité d'attribuer à chaque commune voisine de la forêt une portion de celle-ci pour déterminer la part de contribution foncière qui lui reviendrait. La nécessité ne s'en était guère fait sentir jusque là puisque, depuis 1794, Soignes était un bien national, donc exempté d'impôt. La répartition ne se fit pas sans mal, chaque commune cherchant évidemment à décrocher le plus gros morceau possible. Le bourgmestre de Rhode, Dachicourt, se fit particulièrement remarquer par ses exigences (plus de 3000 hectares, le tiers de

la forêt d'alors, plus des 2/3 de l'actuelle !) et par ses méthodes: il alla jusqu'à grimper sur la table autour de laquelle étaient réunis les bourgmestres concernés et annonça qu'il allait produire un testament, preuve irréfutable de la légitimité de ses revendications (preuve qu'on ne vit jamais...).

Rhode obtint finalement les triages du Fond-Saint-Michel et de la Grande Espinette au-delà de la chaussée de Waterloo, et de Boesdael, Sainte-Gertrude et Revelingen (ultérieurement lotis et déboisés) à l'ouest de celle-ci, soit la moitié de ce qu'il avait exigé (environ 1660 hectares), ce qui n'était déjà pas si mal ! Plus de 200 hectares (environ 15%, donc) n'étaient cependant plus boisés: fruit des besoins militaires sous l'Empire, de vols et/ou de négligences de gestion, ainsi que de la méthode de repeuplement par semis naturel.

---

## La gestion de Soignes par la Société Générale

---

La nouvelle société poursuivit *grosso modo* les pratiques antérieures. Elle reprit notamment à son service la plupart des gardes en place. Ceux-ci n'étaient généralement pas si pauvres qu'on pourrait le croire. C'est ainsi qu'en 1823, Jacques Van Isterdael s'engagea jusqu'à 410 florins dans l'achat d'une maison qui lui échappa finalement à cause d'une surenchère. En 1826, Jean-Baptiste Marcelis achetait des terrains et bâtiments à la Grande Espinette pour plus de 750 florins: plus du double de son traitement annuel. En 1836, dans le même quartier, Eustache Denuyer tenta d'acheter des parcelles appartenant au général Lecharlier pour plusieurs milliers de francs (à l'époque où le salaire moyen était de 1 franc par jour).

Parmi les gardes surnuméraires, on relève les noms de Daniel et Gilles Algoet, originaires de Tourneppe/Dworp; gardes du duc d'Arenberg au bois de Hal, ils officierent de 1832 à 1836 au triage d'Alsemberg (une soixantaine d'hectares), composé, malgré son nom, de bois situés à Rhode (Pauwelsweide, Capelleweide, Driesbos, Vrouw Kamerken). Malgré sa grande activité, Corneille Everaerts resta surnuméraire car il était garde-champêtre de Rhode. Corneille Van Isterdael, qualifié de bon, fonctionna aux environs de Rhode de 1829 à 1836.

Parmi les gardes résidant à Rhode, on note Philippe Brassine, pensionné en 1824 vu son âge (69 ans) et ses infirmités (rhumatismes et apoplexie). François De Becker (°1794) et Eustache Denuyer, tous deux qualifiés d'intelligents, actifs et

de bonne conduite, d'ailleurs promus chefs-gardes. Qualifiés de bons, Jean-Baptiste, Jean-François, Louis et Paul Heymans officièrent à Rhode ou aux environs immédiats. Garde à la Grande Espinette de 1824 à sa mort en 1832 (à 31 ans), Jean-Baptiste avait également bonne réputation. Venant de Tournepe/Dworp, Guillaume Vandebosch officia à la Grande Espinette de 1832 à 1837, quand il devint chef-garde à Hoeilaart grâce à ses qualités (bilingue oral et écrit, instruit, de bonne conduite). Gilles Van Isterdael, né à Rhode, officia à Waterloo avant de s'installer en 1837 à la Grande Espinette pour surveiller le Fond-Saint-Michel pendant un an et demi.

Le premier souci de Charles Morel, le directeur de la société chargé de ses forêts, fut de poursuivre leur restauration entamée en 1815. La légende tenace selon la-

quelle le régime hollandais aurait été néfaste à Soignes est donc fautive; elle est née dans le climat d'exaltation nationaliste consécutif à l'indépendance belge.

Ce sont les événements de 1830 qui ont compromis cette remise en état. Suspecte d'*orangisme* aux yeux des révolutionnaires belges, à qui elle avait avancé de l'argent pour se dédouaner (en vain) de cette accusation, ce qui lui avait valu des représailles de Guillaume I<sup>er</sup> sur ses biens de Hollande, la *Société Générale* jugea plus prudent de vendre au plus vite ses biens fonciers, de peur que le vainqueur, quel qu'il soit, ne les lui confisque. Les ventes se succédèrent à un rythme accéléré en 1831 et 1832, plus lentement jusqu'en 1836, moment où elles cessèrent parce qu'il ne restait plus que le tiers réservé prévu par Guillaume I<sup>er</sup> en 1822.

---

## Les effets des aliénations

---

La diminution des superficies boisées à surveiller par les agents de la société entraîna, le 15 novembre 1833, une profonde réorganisation administrative de Soignes. D'autre part, reprenant une politique initiée à la fin du régime autrichien, la *Société Générale* établit un plan de construction de maisons forestières dont elle entama la réalisation.

Jusque là, les résidences des gardes étaient souvent leur propriété personnelle ou étaient louées. La régression des lisières posait, en effet, le problème de l'éloignement des gardes par rapport au triage qu'ils avaient à surveiller. Les nouvelles bâtisses furent donc édifiées à la lisière, dans des enclos limitant les risques d'extension à la forêt d'incendies qui auraient éclaté dans une de ces maisons et permettant aux gardes d'avoir un supplément de revenu par l'élevage (ce qui permettait à la société de les payer moins).

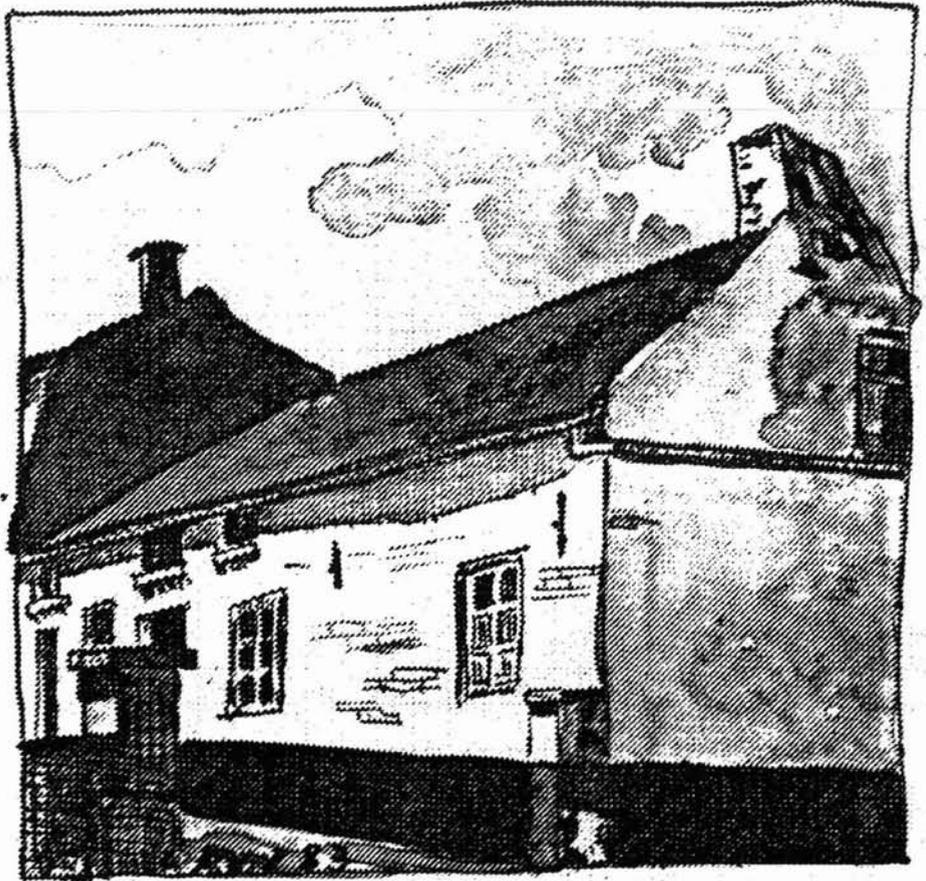
L'ancienne maison de garde située à la Petite Espinette, dans l'angle de la drève Pittoresque, ne put continuer à servir parce qu'elle avait été vendue à François Willems, conseiller à la Cour d'Appel, en 1833. Aussi fut-elle remplacée (en 1867 !) par deux maisonnettes situées au coin de la drève Saint-Hubert, elles-mêmes rebâties en 1937. Celle de la Grande Espinette (probablement celle qui y existe toujours) fut occupée jusqu'en 1824 par le garde Philippe Brassine (d'où le nom donné à la drève proche) puis par J.B. Marcelis, puis par Guillaume Vandebosch (un nom prédestiné !). On remarquera que ces maisons étaient bâties en matériaux durs, à une époque où les maisons modestes l'étaient généralement en pisé et couvertes de chaume.

La plupart des parcelles vendues furent rapidement défrichées par leurs acquéreurs, ce qui entraîna évidemment la chute du prix du bois; elles furent généra-

lement converties en terres agricoles. Quelques secteurs boisés survécurent cependant, principalement à Revelingen (domaine de Jonghe d'Ardoye) et à Sept-Fontaines (domaine Timberman). Les distances à parcourir pour atteindre la forêt compliquèrent évidemment la tâche de ceux qui y travaillaient: bûcherons, scieurs de long, ainsi que bergers.

Depuis des temps immémoriaux, en effet, des troupeaux paissaient en forêt. Au fil du temps, des propriétaires de fermes proches de la lisière avaient d'ailleurs obtenu des ducs de Brabant la gratuité au moins partielle de ce droit de pacage (de panage pour les porcs) en Soignes. Beaucoup de ces droits avaient été supprimés sous le régime français, mais les bénéficiaires de ceux qui avaient survécu se trouvaient pénalisés par la distance que devaient dorénavant couvrir leurs troupeaux pour atteindre la forêt. C'est pourquoi ils demandèrent à la *Société Générale* de racheter ces droits.

Autre effet des aliénations: la création de routes et chemins pour desservir les parcelles vendues. Longtemps appelée *route de la Banque* et ultérieurement prolongée jusqu'à Malines, la chaussée de Mont-Saint-Jean à Tervuren (Quatre-Bras) sera transformée en périphérique de Bruxelles (*ring*) entre 1960 et 1970. Les autres voi-



Maison forestière de la Petite Espinette

ries nouvelles sont devenues aujourd'hui des rues et avenues goudronnées. Celle qui a le mieux conservé, dans son nom, le souvenir de ses origines est incontestablement la drève des Dix Mètres à Waterloo.

Juste avant les aliénations, en 1828-1830, la *Société Générale* avait apporté son soutien financier aux États-Provinciaux du Brabant Méridional pour la construction d'une route de Hal à Namur. Elle devait primitivement aller du carrefour où est aujourd'hui situé le magasin Delhaize à la Grande Espinette, sans doute via l'actuelle avenue de la Forêt de Soignes et les rues du Tilleul, Terheyde, du Hameau et la chaussée de la Grande Espinette. Son tracé épousa finalement celui de l'actuelle chaussée de Braine-l'Alleud (légèrement rectifié depuis lors).

---

## Le retour à l'Etat

---

Dès 1835 se développa un conflit entre l'État belge et la *Société Générale*. Étaient en litige:

- le paiement des redevances: devaient-elles être versées au roi des PaysBas ou au roi des Belges ?
- le rôle de caissier de l'Etat tenu par la Société Générale sous le régime hollandais, et donc l'attribution des fonds qu'elle avait en caisse à ce titre en 1830.
- le séquestre des biens de la société

en Hollande.

- le fait que le tiers de la forêt de Soignes à conserver n'avait jamais été clairement défini.

Suite au traité de paix conclu par les deux pays en 1839, une convention réglant les aspects financiers de leur contentieux fut signée le 4 novembre 1842. Elle prévoyait la rétrocession de la forêt de Soignes à l'Etat belge pour une valeur de 8.100.000 florins.

---

## Conclusion

---

Le découpage administratif introduit en Soignes en 1825 perdait toute utilité, puisque la forêt redevenait un bien public, donc exempté d'impôt. Mais comme il ne gênait personne, il ne fut pas supprimé; ce qui se révéla catastrophique 150 ans plus tard, lorsque les limites des Régions récemment créées furent cal-

quées sur celles des communes en fonction du régime linguistique de celles-ci. Voilà pourquoi la forêt de Soignes est aujourd'hui écartelée entre trois administrations différentes, les différentes portions de la forêt attribuées à chacune de celles-ci ne présentant même souvent pas de continuité géographique ! Cette balkani-



*Ferme de Boesdael, jouissant de droits d'usage en forêt.  
Vue du nord-ouest*

sation de la gestion forestière est évidemment d'autant plus nuisible que la proximité de Bruxelles engendre des menaces ignorées d'autres forêts elles aussi partagées entre des administrations indépendantes l'une de l'autre (dans les zones frontalières, notamment), mais loin de toute agglomération importante.

Les déboisements provoqués par les ventes de parcelles soniennes se situent dans une longue tradition: que ce soit à l'époque carolingienne, aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles ou au XIX<sup>e</sup>, les forêts étaient rabetées à chaque accroissement notable de la population. Au XIX<sup>e</sup> siècle (comme aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>), l'évolution des techniques rendait l'agriculture bien plus rentable que la syl-

viculture. Pour renflouer le Trésor dans les années 1820, le *Syndicat d'Amortissement* hollandais vendit d'ailleurs des bois à la pelle, au point que la cession de Soignes à la *Société Générale* l'a peut-être sauvée d'une disparition totale.

Cela dit, l'exploitation de la forêt et les aliénations furent certainement « juteuses » pour la société.

Les aliénations contribuèrent aussi à renforcer le mode d'exploitation capitaliste dans les communes entourant Soignes en y provoquant la création de grandes fermes; ce qui bouleversa aussi le paysage jusque là dominé par la forêt et développa le réseau de communications.

---

### Pour en savoir plus

---

Michel Maziers, *La forêt de Soignes et la Société Générale*, 2 vol. man., 1981.

*la Société Générale, Bruxelles, Éditions de l'U.L.B., 1994.*

Michel Maziers, *Histoire d'une forêt périurbaine: Soignes 1822-1843. Sous la coupe de*



*Borne de Gaillemarde (La Hulpe)*

door Raymond Van Nerom

**H**eden beginnen wij met het afschrijven van de oude bevolkingsregisters van Rode. Deze boeken bevatten vele belangwekkende inlichtingen in verband met onze voorouders, o.m. de samenstelling van het gezin, waar zij woonden, de ouderdom op het ogenblik van de telling, hun beroep en nog vele andere gegevens. De

eerste registers dagtekenen van ca 1850. Zij werden opgesteld in de franse taal.

Moge dit werk enkele van onze lezers aansporen hun stamboom op te maken. Het is een gezonde bezigheid waar tal van mooie verhalen aan verbonden zijn. Zij heeft maar een enkel nadeel: je weet wanneer het begint, maar er komt nooit een einde aan !

## Lepelstraat

### *nr 1*

1 **Herinckx** Marie Catherine, rentenierster, 35 jaar, weduwe, overleden op 13/09/1854.

2 **Vanhemelrijck** Sophie Marie, rentenierster, 31 jaar, ongehuwd, gehuwd op 05/05/1857.

3 **Herinckx** Guillaume, rentenier, geboren in 1807, ongehuwd, overleden op 09/02/1851.

Allemaal geboren te Ukkel.

### *nr 3*

1 **De Greef** Pierre, herbergier, 33 jaar, gehuwd.

2 **De Cuyper** Jeanne Marie, huismoeder, 33 jaar.

3 **De Greef** Joseph, zonder beroep, 4 jaar, kind.

4 **De Greef** Barbara, zonder beroep, 34 maanden, kind.

5 **De Greef** Pierre, zonder beroep, 6 maanden, kind.

6 **Petroons** Jeanne, dienstmeid, 21 jaar, ongehuwd.

7 **De Greef** Marie, zonder beroep, gebo-

ren op 31/01/1849, kind, overleden op 24/07/1851.

8 **De Greef** Anne Catherine, zonder beroep, geboren op 16/06/1851, kind.

9 **De Greef** Marie, zonder beroep, geboren op 05/10/1853, kind, overleden op 20/12/1853.

1, 3, 4, 5, 7, 8 en 9 geboren te Rode; 2 en 6 te Dworp.

### *nr 4*

1 **Boon** Pierre Joseph, veldwachter, 44 jaar, gehuwd.

2 **Fastenackels** Anne Catherine, huismoeder, 44 jaar, gehuwd.

3 **Boon** Henri, schoenmaker, 18 jaar, ongehuwd.

4 **Boon** Pierre Joseph, schrijnwerker, 17 jaar, ongehuwd.

5 **Boon** Jacques, zonder beroep, 15 jaar, ongehuwd.

6 **Boon** Jean Joseph, z.b., 13 jaar, ongehuwd, vertrokken naar Elsene op 16/01/1855.

7 **Boon** Pierre Jacques, z.b., 3 jaar, ongehuwd.

8 **Boon** Leopold Georges, z.b., 3 maan-

den, ongehuwd, overleden op 06/05/1851.  
9 **Marcops** Jean Baptiste, dienstbode, 23 jaar.

Allemaal geboren te Rode, behalve 9 (te SintJoost ten Noode).

#### *nr 5*

- 1 **Vanobbergen** Jean, stratenmaker, 43 jaar; ongehuwd.
- 2 **Vanobbergen** Elisabeth, huishoudster, 39 jaar, ongehuwd.
- 3 **Vanobbergen** Henri, plankenzager, 35 jaar, ongehuwd, overleden op 10/08/1847.
- 4 **Vanobbergen** Pierre, plankenzager, 29 jaar, ongehuwd.

Allemaal geboren te Rode, behalve 2 (te Alseberg).

#### *nr 6*

- 1 **Timmers** Victor, dagloner, 68 jaar, gehuwd, overleden op 13/08/1849.
- 2 **De Gijst** Elisabeth, huisvrouw, 70 jaar, gehuwd, overleden op 22/07/1847.
- 3 **Timmers** Jean Baptiste, zonder beroep, 39 jaar, ongehuwd, overleden op 22/12/1851.
- 4 **Timmers** Jacques, z.b., 27 jaar, gehuwd op 05/12/1850.
- 5 **De Cnop** Catherine, huisvrouw, geboren op 01/02/1821, gehuwd op 05/12/1850.
- 6 **Timmers** Claire, z.b., geboren op 22/08/1852, kind.
- 7 **Timmers** Sébastien, z.b., geboren op 30/07/1854, kind, overleden op 17/01/1856.
- 8 **Timmers** Catherine, z.b., geboren op 13/12/1856.

Allemaal geboren te Rode, behalve 1 (te Brussel) en 5 (te Beersel).

#### *nr 7*

- 1 **Vandenbergen** Jean Baptiste, bleker, 38 jaar, gehuwd.
- 2 **Demol** Elisabeth, huisvrouw, 44 jaar, gehuwd.
- 3 **Vandenberghen** Josse, zonder beroep, 7 jaar, kind.
- 4 **Vandenberghen** Marie Anne, z.b., 3 jaar, kind.
- 5 **Vandenberghen** Marie, z.b., geboren op

26/06/1848, overleden op 03/03/1857.

6 **Vandenberghen** Catherine, z.b., geboren op 27/06/1848, kind.

7 **Vandenberghen** Henri, z.b., geboren op 30/08/1851, kind.

Allemaal geboren te Rode.

#### *nr 8*

- 1 **Lombois** Michel, dagloner, 34 jaar, gehuwd, vertrokken op 10/10/1855.
- 2 **Ragoen** Anne Catherine, huisvrouw, 32 jaar, gehuwd, overleden op 10/09/1849.
- 3 **Lombois** Jeanne Catherine, zonder beroep, 6 jaar, kind, vertrokken op 10/10/1855.
- 4 **Lombois** Marie, z.b., 5 jaar, kind, vertrokken op 10/10/1855.
- 5 **Lombois** Anne Catherine, z.b., 19 maanden, kind, vertrokken op 10/10/1855.
- 6 **Lombois** Jean Baptiste, z.b., geboren op 09/05/1848, vertrokken op 10/10/1855.

2, 5 & 6 geboren te Rode, 3 & 4 te Alseberg en 1 te Brussel.

- 1 **Vandenbergen** Jean Baptiste, papierfabrikant, geboren op 20/01/1830, gehuwd.
- 2 **Backaert** Louise, werkster, geboren op 09/07/1828, gehuwd.
- 3 **Vandenbergen** Pierre, zonder beroep, geboren op 26/04/1856, ongehuwd.

#### *nr 9*

- 1 **Hulleberg** Jeanne, huisvrouw, 59 jaar, weduwe.
- 2 **Oscé** Jeanne, zonder beroep, 22 jaar, ongehuwd.

Allebei geboren te Rode.

#### *nr 10*

- 1 **Van Weyenberg** Jean Baptiste, stratenmaker, 42 jaar, gehuwd.
- 2 **Oscé** Anne Catherine, huisvrouw, 40 jaar, gehuwd.
- 3 **Vanweyenberg** Jacques Félix, zonder beroep, 11 jaar, ongehuwd.
- 4 **Vanweyenberg** Pierre, z.b., 38 jaar, ongehuwd.

Allemaal geboren te Rode.

*(wordt vervolgd)*